

CHRONIQUE DES CARRIERES

Faisant suite à la rubrique inaugurée dans les numéros précédents, je continue de rapporter des anecdotes, anodines, humoristiques ou émouvantes ; elles sont les derniers vestiges d'une société à jamais disparue.

Jean-Claude COHEN

Les Judéo-comtadins et la politique

Dès leur intégration, à part entière, dans la société française, nos Judéo-comtadins participèrent, activement, à la vie de leur cité, voire à la vie nationale.

Jassuda Bédarrides (1804-1882), fils de David Aron, juriconsulte, avocat, bâtonnier à Aix en 1847, fut auteur de nombreux ouvrages de droit commercial.

Premier maire juif d'une grande ville de France, Aix, il est nommé, provisoirement, par le commissaire du Gouvernement provisoire, E. Ollivier, le 10 mars 1848, avant d'y être confirmé par le pouvoir exécutif.

Battu en 1849, il démissionne le 16 mai. Son frère Salomon et son neveu Benjamin, seront également maires d'Aix. Son histoire est rapportée dans l'Echo des Carrières N°12 du 1er trimestre 1997 par Roger Klotz-Villard.

Jassé Carcassonne (1755-1794), à la mort de son père Aron, a 17 ans. Il s'associe dans le commerce des mules avec Moïse Laroque et Saul Crémieux, son beau-père. Leur affaire est très prospère. Jassé s'engage dans la politique. Scrutateur dans sa section en 1791, il est élu officier municipal en novembre 1792 par 2027 voix sur 2365 votants. Le maire de Nîmes, Meynier, riche propriétaire, est proche des Girondins. Après la destitution de la municipalité, il est élu commissaire (il y en a six).

Arrêté en juin 1794, qualifié de "fanatique et fortuné", il est guillotiné le 19 juillet 1794 sur l'Esplanade par le bourreau, un Génois nommé Vachale. (L. Simon)

Joseph Haim Crémieux (1752-1812), fils du rabbin Jassuda David, à Aix, en l'an VI, associé au négociant Milhaud, se fait remarquer lors d'une souscription destinée "aux frais de la descente en Angleterre" avec laquelle la France est en guerre. (C.Derobert-Ratel)

Benjamin Montel, fils de Jacob, quitte Carpentras en 1777 pour s'installer à Avignon, mais il reste membre de sa Carrière d'origine.

Il est membre patriote connu, dès les premiers temps de la Révolution.

Aux élections municipales de décembre 1790, à Avignon, un nombre de voix appréciables, quoiqu'insuffisant pour assurer son élection, se porte sur son nom, lors de la désignation des notables: dix-neuf suffrages dans le district de Saint-Symphorien, quarante dans celui de Saint-Pierre.

En 1791, Officier de la Garde nationale, il est toujours à Avignon, et figure sur le tableau des citoyens actifs de cette ville de la section des Doctrinaires: "Benjamin de Monteux, originaire de Carpentras, âgé de 50 ans, négociant". Il joue un certain rôle dans le parti révolutionnaire puisque c'est à lui qu'est confié le séquestre des effets du dataire en fuite, le 9 mars 1791

(A. D. du Vaucluse. Cité par R. Moulinas)

Jacob Samuel Monteaux commissionnaire, est jugé à Nîmes, en 1816, "convaincu d'avoir publiquement tenu des propos séditieux tendant à alarmer les citoyens", il est condamné à un an de prison, cinq ans de surveillance et à une amende. Indigent en 1830, il recevra un secours du nouveau régime au titre de "victime de la Restauration". (L. Simon)

Abraham Mosse (1793-1872) fils David Haim, est inquiété, en 1830, parce qu'il vend des foulards bonapartistes.

Josias Vidal "Vidal-Dufour" est né à Nîmes en 1777. C'est lors d'un procès le concernant, que son avocat, Adolphe Crémieux, prononça sa première plaidoirie contre le serment "more judaïco".

Par une lettre du 11 juin 1806, les sous-préfets d'Orange et de Carpentras proposent une liste de députation devant se rendre à Paris. On y trouve: Josué Alphanéry, fils de Moïse, Jacassuya Alphanéry, âgé d'environ 70 ans, fortune en capitaux évaluée à 60 000. Il est marié avec enfant. Son fils aîné, âgé d'environ 40 ans, passe pour intelligent en affaires ". (A.D. Vaucluse V105)

Abraham Mosse "Cavan" (1766-1838), fils de Jacob, "Cavan Mossé, 40 ans, maquignon, sans propriété foncière, sa fortune présumée 10 000 Livres, marié depuis un an, sans enfant, il vit avec sa mère qui fait le métier de couturière et de prêteuse sur gages". (A. D. Vaucluse V 105), ainsi que son frère **David Haim** (1773-1837), "maquignon, sans propriété foncière,

fortune présumée 10 000 Francs, sa famille se compose d'une femme et de deux enfants, il prête aussi, quelques fois de l'argent". (A.D. Vaucluse V105), et son autre frère, **Mardochée** (1769-1837), "maquignon comme ses frères, il est sans propriété foncière. Sa fortune présumée est de 3 000 Francs, il a failli étant associé avec Isaac, aîné de ses frères, il a sa femme et six enfants".

Aron Naquet "Cadet", fils d'Isaac" "Cadet Naquet, célibataire âgé d'environ 32 ans" dont la fortune" tant en propriété foncière, qu'en capitaux, est évaluée à 60 000 Francs". (A. D. Vaucluse V 105)

Daniel Manassé Valabrègue (1763-1813), "propriétaire d'une maison de cette ville évaluée à quinze mille Francs, d'une terre de peu de valeur et de trois maisons dans la Juiverie de Carpentras, qui sont aussi de peu de valeur", il paye environ 60 Francs de contribution foncière, son état est de spéculer sur les fermes et surtout d'arrenter des prairies ; il a été chargé de la fourniture du fourrage et s'en est bien acquitté, sa fortune est présumée aujourd'hui de cinquante mille francs; depuis quelque temps il s'est adonné au prêt d'argent. Sa famille se compose d'une femme, d'une fille du premier lit, de sa mère et d'une soeur infirme.

Ce dernier est entre les Juifs d'Orange, celui qui jouit de la meilleure réputation, on lui reproche seulement, au sujet de l'agiotage, d'être le prête-nom du sieur Bertrand, receveur du domaine et de l'enregistrement, qui est logé chez lui et qui l'a chargé du débit du papier timbre.

"Je ne saurais, Monsieur le Préfet vous garantir la réputation, sous le rapport de la probité et de l'honnêteté, d'aucun des individus susnommés, il serait assez difficile de trouver parmi les sectateurs de Moïse, une grande sévérité de principe, mais il n'y pas de règle sans exception et dans le temps ou j'exerçais des fonctions à Avignon, j'eus l'occasion de me convaincre que le nommé Manassé de la dite ville était d'une probité bien éprouvée". (A. D. Vaucluse V.105)